
Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 09 JANVIER 2024 A 19H15**

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 janvier à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 03 janvier 2024

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Francis GRANZAMY, Daniel GAGNEUR, Pascal JOBERT, Dominique HARLIN, Régis LUCIEN, Rachel PINHEIRO et Isabelle CLOUET.

Absents ayant donné pouvoir :

Muriel POTEL donne pouvoir à Olivier VEAUX
Angélique HENAFF donne pouvoir à Céline MEUNIER

Absents excusés :

Patrick JAGER et Stéphanie JOBERT.

Secrétaire de séance : Rachel PINHEIRO

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ordre du jour

- Tarifs location Espace 2000,
- Vente maison 19 rue de la Fontaine,
- Loi APER - zone d'accélération des Energies Renouvelables (ENR),
- Acquisition véhicule service technique,
- Subvention coopérative scolaire pour la classe de découverte,
- Affaire en cours :
 - Construction parking,
 - Réfection façade mairie,
 - Révision PLU,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

DEL 2024.01/01 : Tarifs de location Espace 2000

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs de location de la salle « Espace 2000 » ci-dessous,
- RAPPELLE que pour les associations communales :
 - 1^{ère} location gratuite,
 - 2^{ème} location payante à 50% pendant la période de septembre à mai, pour compenser les frais de fonctionnement (fluides),
 - Gratuit le jour de la St Vincent, aux sections locales du Syndicat des Vignerons.

TARIFS 2024

		Sans chauffage du 1er mai au 30 septembre			Avec chauffage du 1er octobre au 30 avril		
SALLE 1er ETAGE		DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR	DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR
Réunions Professionnelles		24 h	120 €	140 €	24 h	220 €	260 €
Réunions Familiales		24 h	300 €	370 €	24 h	400 €	490 €
		48 h	500 €	620 €	48 h	590 €	740 €
Associations Communales	1 ^{ère} location	24 h	Gratuite		24 h	Gratuite	
		48 h	Gratuite		48 h	Gratuite	
	A partir de la 2 ^{nde} location	24 h	150 €		24 h	200 €	
		48 h	250 €		48 h	300 €	

		Sans chauffage du 1er mai au 30 septembre			Avec chauffage du 1er octobre au 30 avril		
SALLE 2		DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR	DUREE	HABITANT DE MAREUIL	EXTERIEUR
Associations Communales, Scolaires et extra scolaires			Gratuite			Gratuite	
Réunions Familiales ou Professionnelles et Assemblées Générales		12 h	90 €	100 €	12 h	120 €	190 €
		24 h	180 €	190 €	24 h	230 €	370 €

LOCATION PETIT MATERIEL

Location d'une tonnelle blanche 3 x 6 m - le week-end : 90 € (deux à disposition)

Location d'une tonnelle blanche 3 x 6 m - le week-end (associations communales) : 40 €

DEL 2024.01/02 : Vente maison 19 Rue de la Fontaine

Considérant l'incorporation du bien cadastré AD 117 situé 19 Rue de la Fontaine dans le domaine privé de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE**:

- DE VENDRE le bien cadastré AD 117 situé 19 Rue de la Fontaine au prix de 30 000 €,
- DE CONFIER la gestion de la vente à l'office notarial de Dormans,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2024.01/03 : Acquisition véhicule service technique

Considérant la nécessité de remplacer le camion du service technique,
Considérant les propositions du garage RENAULT MASTER pour 32 127.01 € HT et MITSUBISHI FUSO pour 32 900.00 € TTC,
Considérant que les équipements du véhicule FUSO correspondent aux attentes du service technique,
Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE**

- D'ACQUERIR le véhicule de marque MITSUBISHI, gamme FUSO pour un montant de 32 900 € HT soit 39 480 € TTC € auprès du garage FUSO situé à Taissy,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- DE PREVOIR les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2023.

DEL 2024.01/04 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),
Vu la délibération 2024.01/03 relative à l'acquisition d'un véhicule pour le service technique,
Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DÉCIDE** :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024 dans la limite de 83 197 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
Op. article	nature	montant	chapitre article	nature	montant
Op.202401-c/2182	véhicule	41 000.00 €	Autofinancement		41 000.00 €
	Total	41 000.00 €		Total	41 000.00 €

- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2024.

DEL 2024.01/05 : Subvention exceptionnelle coopérative scolaire - classe de découverte

Considérant la demande de subvention exceptionnelle de la coopérative scolaire pour la participation de la Commune au voyage scolaire « classe de découverte » organisée en 2024 pour les élèves de CM1 et CM2 (41 enfants),
Considérant le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- **D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 6 764 € pour l'année 2024 à la coopérative scolaire pour participer au financement de la classe découverte,
- Les crédits seront prévus au compte 65748 du budget 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2024.01/06 : Subvention coopérative scolaire et budget fournitures scolaires

Monsieur le Maire rappelle que le budget alloué à l'école est de 95 € par enfant, réparti entre les fournitures scolaires pour 67 € par enfant et la subvention à la coopérative scolaire pour 28 € par enfant, Considérant que 149 enfants étaient inscrits à la rentrée scolaire 2023-2024,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- **D'ALLOUER** un budget de **95 € par enfant** repartit comme suit :
 - Achat fournitures scolaires : 67 € par enfant
 - Subvention coopérative scolaire : 4 172 € (28 € par enfant),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2024.01/07 : Décision modificative sur exercice 2023

Afin de permettre de passer les écritures d'amortissement,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- De modifier le budget comme suit :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023/023	Virement à la section d'investissement		560,00
042/681	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges de	560,00	
	Total	560,00	560,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021/021/OPFI	Virement de la section d'exploitation		560,00
040/280415332/OPFI	Bâtiments et installations	560,00	
	Total	560,00	560,00

DEL 2024.01/08 : Réfection façade de la mairie et toiture préau

Considérant la nécessité d'achever la réfection de la façade de la mairie et de changer la toiture du préau qui n'est plus étanche,

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Marne, de la Région Grand Est et de l'Etat au titre de la DETR ou FDSIL,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0, **DECIDE** :

- D'ENGAGER les travaux de réfection de la façade de la mairie et de la toiture du préau,
- DE SOLLICITER une demande de subvention auprès Département de la Marne, de la Région Grand Est et de l'Etat au titre de la DETR ou FDSIL,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Zone d'accélération des Energies Renouvelables :

Monsieur le maire présente le dossier des zones d'accélération des énergies renouvelables et précise qu'il conviendra de définir des zones au sein du territoire communal.

Construction du parking au Pôle Scolaire :

Le parking est presque terminé, il reste l'éclairage public à modifier (changement d'orientation des lampes déjà présentes sur le parking existant).

Réfection des façades de la mairie :

Les travaux se poursuivent sans problème. Nous attendons le devis pour faire l'arrière de la mairie qui n'est pas prévu ainsi que la réfection de la toiture du préau pour résorber la fuite.

Révision du PLU :

En attente des avis des instances publiques.

Surchauffe Pôle Scolaire :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et des préconisations du bureau d'études. Il est décidé de demander un devis pour la pose de films protecteurs sur les vitres.

Tour de table

Francis GRANZAMY :

- L'élagage des arbres au lotissement le Petit Voisin sera effectué début février.

Régis LUCIEN :

- Modification de la fréquence de collecte des OM.
- Date de livraison des composteurs ?

Marché en cours d'attribution à la CCPC.

Daniel GAGNEUR :

- Nids de poule chemin de la Messe.

Francis GRANZAMY : Cela a été signalé à la CCPC à 2 reprises.

- Intervention des Pompiers au lotissement.

Olivier VEAUX : court-circuit avec risque de propagation du feu sur un transformateur.

- Plusieurs transformateurs ont été tagués, y compris dans des villages voisins.

Rachel PINHEIRO :

- Arnaque vente calendrier par un faux Président des commerçants. Bonne réactivité de la commune pour informer la population grâce aux moyens de communication à disposition.

Isabelle CLOUET :

- Beaucoup de retours positifs sur la décoration du rond-point.

Dominique HARLIN :

- Dépôt d'une palette rue de la Fontaine depuis plusieurs jours. La personne ne vient pas la récupérer.
- Francis GRANZAMY : nous contacterons l'intéressé.

Céline MEUNIER :

- Organisation des vœux vendredi 19/01 à 18h30.
- La fête de Noël s'est bien déroulée dans l'ensemble.

Fin de la séance à 22 h 30.

Le Maire,
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,
Rachel PINHEIRO